

**DÉPARTEMENT DES VOSGES
COMMUNE DE CONTREXÉVILLE**

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT N° 6.1

ANNEXE SANITAIRE

Vu pour être annexé à la délibération du 24 janvier 2012,
approuvant le P.L.U. de Contrexéville

Le Maire

Arnaud SALVINI





I - ASSAINISSEMENT

1. SITUATION ACTUELLE

Les eaux usées de l'agglomération de Contrexéville, y compris celles de la Société Nestlé Waters, sont traitées à la station d'épuration (STEP) intercommunale du S.I.V.U. de Contrexéville - Vittel, située sur le territoire communal de Mandres-sur-Vair. Sa capacité d'épuration est de 35 000 Equivalents Habitants.

La S.T.E.P. est de type « biologique » à boues activées avec traitement de la pollution carbonée, et des pollutions azotées et phosphorées. L'émissaire de la S.T.E.P. est situé directement en aval de la confluence du Vair et du Petit Vair. La qualité physico-chimique du rejet respecte actuellement les normes européennes admises.

Les boues récoltées après traitement sont déshydratées sur filtre presse puis évacuées sous forme solide vers une décharge de classe II ou vers une filière de compostage en vue d'une valorisation agricole ou énergétique.

Les réseaux d'assainissement actuellement raccordés à la S.T.E.P. sont ceux de Contrexéville, Vittel, Ligneville, Haréville, Valleroy-Le-Sec, Dombrot-Le-Sec, Saint-Remimont et Norroy-Sur-Vair.

Le réseau d'assainissement de Contrexéville est propriété de la Commune. L'affermage en est confié à la Lyonnaise des eaux (District Lorraine-Sud) depuis le 1^{er} Décembre 1990.

A l'intérieur de l'agglomération contrexévilloise, le réseau d'assainissement est articulé autour de deux collecteurs principaux situés au fond de la vallée du Vair. Ils collectent les effluents des différents bassins versants situés de part et d'autre de la vallée.

Un bassin d'orage est situé à la jonction des deux collecteurs précités et du collecteur du S.I.V.U. qui gagne la station d'épuration intercommunale.

Contrexéville est majoritairement équipée d'un réseau d'assainissement de type séparatif (quartiers neufs, zones industrielles). En conséquence, il existe un exutoire des eaux pluviales en aval de chaque bassin versant à hauteur du Vair. L'ensemble de ces points de rejets d'eau pluviale dans le milieu naturel a fait l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'Eau.

2. ETAT FUTUR

- La capacité d'épuration de la station du S.I.V.U. de Contrexéville - Vittel est suffisamment importante pour faire face à une augmentation significative de la population des communes du S.I.V.U.
- L'ouverture à l'urbanisation de certaines zones d'urbanisation future (classées AU au Plan Local d'Urbanisme) devra notamment être précédée d'un diagnostic sur la capacité des réseaux et sur les modalités de raccordement des futures constructions, en fonction des projets envisagés.
- Les équipements internes comme externes à la zone, mais inhérents à celle-ci, devront être réalisés de telle sorte qu'ils atteignent un niveau de viabilité conforme aux normes en vigueur.

II - EAU POTABLE

1. SITUATION ACTUELLE

L'affermage du réseau de distribution en eau potable de Contrexéville est confié à la Lyonnaise des eaux (District Lorraine-Sud) depuis le 1^{er} janvier 1981. Le réseau, d'une longueur de 33 km (rendement d'environ 80%) assure la distribution quotidienne moyenne de 900 m³/jour d'eau potable à près de 1 700 abonnés.

La commune de Contrexéville est alimentée en eau potable par un nouveau forage équipé et mis en exploitation fin 1993. Il est situé à proximité immédiate de l'ancien ouvrage réalisé en 1963, mais devenu trop vétuste, et désormais rebouché et condamné. Ce forage se situe sur le territoire de la Commune de Suriauville, à 1,5 km au Sud de Contrexéville.

Le nouveau forage est exploité à un débit de 48 m³/h à raison de 22 heures de pompage par 24 heures, soit un volume maximal de 1 056 m³/jour.

En secours, Contrexéville peut être alimentée par le Syndicat des eaux de l'Anger à partir d'un forage captant la nappe des grès vosgiens dans la vallée de l'Anger à Crainvilliers.

Le nouveau forage, d'une profondeur de 175 mètres, exploite la nappe située à 120 mètres de profondeur et contenue dans les grès et conglomérats du Trias inférieur.

Ce forage est situé dans un environnement bien protégé comportant des terres agricoles et des pâtures.

Il est localisé à moins d'un kilomètre des limites de protection du gîte hydrominéral de Contrexéville. Les risques de pollution potentiels du nouveau forage sont très faibles.

Une station de traitement biologique et physico-chimique, située sur le site même du forage, permet d'assurer le traitement de l'eau, pour la rendre conforme aux normes de potabilité en vigueur vis-à-vis de la teneur en fer, manganèse et arsenic. Le suivi de la qualité de l'eau est assuré par l'Agence Régionale de Santé tant à la source qu'au robinet du consommateur.

Après traitement et désinfection au chlore gazeux, l'eau est refoulée directement dans le château d'eau situé à 1 200 mètres au Nord-Est du captage.

A partir de ce réservoir sur tour (capacité : 750 m³), l'eau est envoyée d'une part dans le réseau de distribution desservant la partie Ouest de l'agglomération et, d'autre part, dans deux réservoirs semi-enterrés (capacité : 500 m³ chacun) situés au lieu-dit *Le Poirier Henri*, à partir desquels la partie Est de l'agglomération est desservie.

Les périmètres de protection du forage sont définis conformément à la Déclaration d'Utilité Publique, et les périmètres immédiats du forage, du château d'eau et des réservoirs semi-enterrés sont clôturés.

2. ETAT FUTUR

- La capacité des réseaux existants ne permet pas toujours de faire face, en l'état, à une augmentation significative de la population. L'ouverture à l'urbanisation de certaines zones d'urbanisation future (classées AU au Plan Local d'Urbanisme) devra être précédée d'un diagnostic sur la capacité des réseaux, sur les modalités de raccordement des futures constructions, ou de la création de nouveaux réseaux, en fonction des projets envisagés.
- Les équipements internes comme externes à la zone, mais inhérents à celle-ci, devront être réalisés de telle sorte qu'ils atteignent un niveau de viabilité conforme aux normes en vigueur.

III - DÉCHETS

1. SITUATION ACTUELLE

La Communauté de Communes de Vittel - Contrexéville (anciennement S.I.V.O.M. de l'agglomération de Vittel - Contrexéville) assure la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés, ainsi que la gestion de la déchetterie intercommunale de Vittel - Contrexéville, située ancienne route de Bulgnéville à Contrexéville (officiellement au lieu-dit *La Transaction*, chemin rural des Champs Calot).

Sur l'ensemble du territoire communautaire, la Communauté de Communes assure en régie :

- La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des déchets assimilés, à raison d'une collecte hebdomadaire,
- La collecte en porte-à-porte des biodéchets, à raison d'une collecte hebdomadaire (uniquement pour le pavillonnaire),
- La collecte en porte-à-porte par abonnement des déchets de jardins.

Les commerçants bénéficient quant à eux d'un service adapté à leur production de déchets, avec jusqu'à 6 passages hebdomadaires.

Pour le traitement de ses déchets, la Communauté de Communes a adhéré au syndicat mixte départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Après transit par le centre de Mandres-sur-Vair, les ordures ménagères (3 975 tonnes collectées en 2009) sont incinérées en usine d'incinération des ordures ménagères à Rambervillers, et plus rarement enfouies en centre d'enfouissement technique à Ménarmont.

L'ensemble des déchets verts (1 325 tonnes en 2009) est traité en plate-forme de compostage, actuellement à Mandres-sur-Vair.

La Communauté de Communes de Vittel - Contrexéville a confié à un prestataire la réalisation de collectes trimestrielles d'objets encombrants.

La collecte sélective des journaux, des revues, des magazines et des emballages ménagers (verre, cartonnages d'emballage, bouteilles et flacons en plastique) est quant à elle assurée en apport volontaire, par le biais de bornes d'apport volontaire réparties sur l'ensemble du territoire communautaire.

La Communauté de Communes gère également la déchetterie intercommunale de Vittel - Contrexéville. Différents types de déchets peuvent y être déposés, qui sont ensuite traités selon leur nature : déchets verts, gravats, papiers et cartons, verre, bois et palettes, métaux, bouteilles et flacons en plastique, électroménager, matériel informatique, objets de réemploi, textiles, huiles de vidange et alimentaires, déchets dangereux, matériel de soin, radiographies, piles et batteries, lampes et tubes néon, amiante liée, pneumatiques et tout venant.

2. ETAT FUTUR

- A l'étude : extension de la collecte des biodéchets à l'habitat collectif.